Le Centre de gestion de Seine-et-Marne s'est engagé à accompagner les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés dans la réalisation d'études ergonomiques à destination des agents en situation de handicap ou en restrictions d'aptitude, afin de favoriser le maintien dans l'emploi. Le Centre de gestion dispose d'un ergonome pour accompagner les collectivités dans cette démarche.

Etude de poste

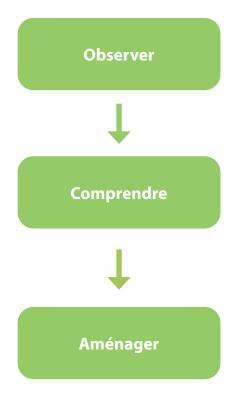
Réalisation d'une étude de poste par un ergonome. Entretien avec l'agent et les différents acteurs afin de saisir les éléments de contexte. Observation de l'activité de travail en vue de comprendre la réalité du métier. Prise de photographies et de vidéos.

Analyse de la situation de travail

Rédaction du compte rendu des observations et recherche de solutions. Présentation de l'étude sous trois axes : l'activité réalisée, les contraintes pour l'agent au regard de ses besoins et les aménagements techniques, matériels ou humains visant la compensation du handicap.

Accompagnement dans la mise en place des aménagements

Mise en place des essais de matériel afin de s'assurer de la pertinence des aménagements proposés. Demande de devis fournisseurs puis montage du plan de financement afin de solliciter, si possible, des aides financières auprès du FIPHFP.



LES AVANTAGES



Un ergonome comme support technique permettant l'accompagnement aux différentes étapes du maintien dans l'emploi.



La maîtrise des procédures de mobilisation des fonds du FIPHFP.



Une approche pluridisciplinaire des professionnels du CDG: médecins de prévention, ergonome, préventeurs, mission handicap.



L'appui sur un réseau de fournisseurs et prestataires permettant l'aménagement de situations variables.



Une prise en charge financière complète de l'étude pour les agents BOETH.

Vous êtes intéréssés ?
Contactez l'ergonome du Centre de gestion
ergonome@cdg77.fr
01 64 14 17 35